



Voyageurs canadiens

DÉTAILS DU RÉGIME

Xodus n'est pas un fournisseur d'assurance voyage ordinaire. En réglant les limites de l'industrie mises au jour pendant la pandémie mondiale, nous révolutionnons le paysage de l'assurance voyage afin de répondre aux besoins des voyageurs dans un monde en constante évolution.



Ce que vous devez savoir avant d'acheter

À l'extérieur du Canada, la protection offerte par votre régime public d'assurance maladie pour les frais hospitaliers et médicaux est très limitée, alors que les soins médicaux dans de nombreux pays sont très coûteux. Si vous n'achetez pas de protection supplémentaire, vos coûts en cas d'urgence médicale pourraient être dévastateurs sur le plan financier. L'assurance voyage de Services de voyage Xodus vous protège, vous et votre famille, contre les frais médicaux imprévus lors d'un voyage à l'étranger ou à l'extérieur de la province.

✔ Options du régime d'assurance voyage Xodus

- **Régimes Voyage unique Soins médicaux d'urgence ou Tous risques** – offrent une protection allant d'un jour au nombre maximum de jours couverts par votre régime d'assurance maladie provincial. Des prolongations et des compléments peuvent être obtenus. Les régimes Voyage unique sont les plus avantageux pour les voyageurs qui effectuent un long voyage ou un ou deux courts voyages à l'extérieur de la province par année.
- **Régimes Voyages multiples Soins médicaux d'urgence ou Tous risques** – offrent, pendant l'année d'assurance, une protection pour un nombre illimité de voyages d'une durée de 10 ou 18 jours chacun. Des prolongations et des compléments peuvent être obtenus. Les régimes Voyages multiples conviennent le mieux aux voyageurs qui se rendent à l'extérieur de la province plus de deux fois au cours d'une période de 12 mois.
 - **EN PRIME** : *Au Canada, la facturation réciproque des services médicaux n'est valable qu'à concurrence de la protection offerte dans votre province ou territoire. Si les coûts sont plus élevés ailleurs, vous devez payer la différence. C'est la raison pour laquelle nos régimes Voyages multiples comprennent une assurance médicale d'urgence pour un nombre illimité de voyages au Canada, mais à l'extérieur de votre province ou territoire de résidence.*

✔ Qui peut souscrire l'assurance voyage Xodus et quand pouvez-vous le faire

- Vous êtes admissible à l'assurance voyage si vous résidez au Canada, êtes âgé d'au moins 30 jours et êtes couvert par un régime public d'assurance maladie. Vous pouvez souscrire à cette assurance jusqu'à 60 jours avant votre date de départ, et ce jusqu'au moment où vous quittez votre province ou territoire de résidence.

✔ Vous n'êtes pas admissible si l'un des cas suivants s'applique à vous

- Vous voyagez même si un médecin vous l'a déconseillé.
- Vous avez reçu un diagnostic de cancer en phase terminale ou métastatique, ou vous avez besoin de dialyse rénale.
- Vous êtes en attente de résultats de tests de dépistage, à l'exception de tests génétiques, ou de commencer un traitement pour un problème de santé non résolu.
- On vous a prescrit de l'oxygène ou vous en avez utilisé à domicile au cours des 12 mois précédant la demande.
- Vous avez reçu une greffe de moelle osseuse, de cellules souches ou d'organes (sauf une greffe de cornée).

✔ Xodus vous protège lorsque vous voyagez

- Nous offrons une aide d'urgence 24 heures par jour et 7 jours par semaine dans le monde entier. Une équipe de gestionnaires de cas dévoués répond à vos communications et s'assure que vos clients reçoivent les soins médicaux d'urgence appropriés.
- De plus, où que vous voyagiez, vous aurez accès à un médecin grâce à la plateforme mondiale de télé-médecine.

Voyageurs canadiens DÉTAILS DE LA PROTECTION

Protection détaillée*		Montant de couverture (tous les montants sont en dollars canadiens)	
Protection générale	Montant maximal de couverture aux termes du régime	✓	Jusqu'à concurrence de 10 000 000 \$
	Durée maximale de la couverture aux termes du régime	✓	Régimes Voyage unique : voyages d'un jour jusqu'à concurrence du nombre de jours maximum assuré par le régime d'assurance maladie provincial.
	Options de franchise et réductions de prime	✓	Régimes Voyages multiples : nombre illimité de voyages d'une durée de 10 ou de 18 jours chacun au cours de l'année d'assurance
		✓	0 \$ (0 %), 500 \$ (10 %), 1 000 \$ (15 %), 5 000 \$ (30 %), 10 000 \$ (35 %)
La protection comprend*		Urgence médicale (régimes Voyage unique et Voyages multiples)	Tous-risques (régimes Voyage unique et Voyages multiples)
Ce qui est couvert en cas d'urgence médicale	Traitement d'urgence	✓	Frais usuels et raisonnables
	Services paramédicaux	✓	700 \$ (70 \$ par séance jusqu'à un maximum de 700 \$)
	Transport par ambulance	✓	Frais usuels et raisonnables
	Traitement dentaire d'urgence	✓	Jusqu'à concurrence de 3 000 \$
	Indemnité pour dépenses engagées	✓	2 000 \$ (200 \$/jour jusqu'à concurrence de 2 000 \$)
	Frais de rapatriement jusqu'à votre lieu de résidence	✓	Frais usuels et raisonnables
	Frais de rapatriement de votre compagnon de voyage	✓	Frais usuels et raisonnables
	Frais de transport de votre véhicule jusqu'à votre lieu de résidence	✓	Jusqu'à concurrence de 3 000 \$
	Rapatriement de restes humains	✓	Jusqu'à concurrence de 5 000 \$
	Retour des bagages excédentaires	✗	Non couvert
	Frais de garde d'enfants	✗	Non couvert
	Retour des animaux de compagnie	✗	Non couvert
	Accompagnateur médical qualifié	✗	Non couvert
	Décès ou mutilation accidentels	✗	Non couvert
Ce qui est couvert si votre voyage est perturbé	Montant de couverture maximal (pour un voyage, comprend annulation/interruption/retard, correspondance manquée, bagages perdus, endommagés ou retardés, articles/documents personnels perdus)	✗	Régimes Voyage unique : jusqu'à concurrence de 3 500 \$ Régimes Voyages multiples : jusqu'à concurrence de 3 500 \$ par voyage et 6 000 \$ par période d'assurance
	Garantie Accident de voyage	✗	Non couvert
	Garantie Accident de vol	✗	Non couvert